ANNEXE.

1 - Faits majeurs de l'exercice.

Les comptes sont établis selon la réglementation comptable :
Règlements n° 99-03, 99-1, 2009-10.

2 - Principes - règles – méthodes comptables.

Les conventions générales comptables *(Règlement CRC n° 99-03)* ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'activité,
- Image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Union syndicale Solidaires Fonction Publique
- Régularité et sincérité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Non compensation,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de la Règlementation Comptable n° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, de l'Avis n° 2009-07 du 3septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de la Règlementation Comptable n099-0l 01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la Règlementation Comptable n099-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

3 - Etat des immobilisations et des amortissements.

Immobilisations.

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, création, apports et virements de poste à poste	Cession, mises hors service et virements de poste à poste	Valeur nette des immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Mobilier de bureau et informatique	6243	2340		8583
Immobilisations financières				
Total	**6243**	**2340**	**0**	**8583**

Amortissement des immobilisations

Immobilisations Amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Mobilier de bureau et informatique	4568	943		5511
Immobilisations financières				
Total	**4568**	**943**	**0**	**5511**

4 - Evaluation des stocks au 31/12/2011 après inventaire.

Solidaires Fonction Publique ne possède pas de stocks.

5 - Etat des créances et des dettes.

Elles sont toutes inférieures à un an.

6- Etat des Fonds Syndicaux.

Capitaux Propres	Montants
Réserve pour projet associatif	186 043,10
Résultat de l'Exercice	16 556,66
Total	**202 599,76**

7 - Tableaux d'affectation des résultats

Le résultat positif de l'exercice, 16 556,66 €, a été imputé sur la réserve.

8 - Etat des Provisions

Il n'a été doté aucune provision au cours de l'exercice.

9 - Personnel mis à disposition

Solidaires Fonction Publique bénéficie de 4,4 décharges équivalentes temps plein de la part de la Fonction Publique d'Etat.

10 - Cotisations syndicales

Les syndicats sont adhérents en tant que tel à l'Union Syndicale SOLIDAIRES. Les cotisations annuelles représentent un montant fixe par adhérent des dits syndicats.
L'Union Syndicale Solidaires est mandataire pour collecter les cotisations de l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique qui sont reversées intégralement à celle-ci. La somme pour l'année 2014 s'élève à 40 000 €.

11 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

Néant.

12 - Tableau des ressources (CRC n° 2009-10)

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	40 000
Reversement de cotisations	0
Subventions reçues	216 132
Autres produits d'expolitation perçus	
Produits financiers perçus	770
TOTAL DES RESSOURCES	**256 902**